

# Aménagement agroécologique

UCARE : Concevoir des aménagements écologiques en cultures pérennes à faibles intrants en Vallée du Rhône

Taux de  
Satisfaction  
2020: /10

Date: 8 au 12  
mars et 19 au  
23 avril 2021

70 heures

Effectifs  
Minimum : 6  
Maximum : 16

## Objectifs de la formation

Répondre à une demande de plus en plus forte de la profession en apportant des méthodes concrètes et relativement éprouvées pour favoriser la biodiversité.

## Public concerné

Exploitants agricoles, demandeurs d'emploi, salariés, particuliers, stagiaires de la formation professionnelle

## Pré requis

- Etre majeur
- Avoir un projet d'installation en maraichage ou plants
- Connaître la production maraichère (en formation BPREA ou expérience professionnelle)

## Conditions d'admission

L'entrée en formation est conditionnée par l'obtention d'un financement et un entretien individuel.

## Objectifs opérationnels

- Comment concevoir une mare
- Où l'installer pour maximiser ses effets, et où mettre en place des points d'eau relais ?
- Quel type de nichoirs pour quels oiseaux ?
- Où les positionner pour qu'ils deviennent réellement efficaces ?

## Modalités d'évaluations

Evaluation sur une situation professionnelle en cours de formation avec entretien.

## Contenu de la formation

- Mise en regard des problématiques phytosanitaires à l'échelle de l'exploitation avec des aménagements possibles
- Choix des espèces d'auxiliaires à introduire
- Complémentarité des différents aménagements
- Choix du positionnement spatiale
- Elaboration d'un plan
- Qualité de la réalisation, esprit critique,
- Travail en sécurité, choix des outils adaptés
- Dextérité/habilité
- Bonne lecture d'un plan SIG

## Validation de la formation

Pour les parcours hors BPREA, attestation de suivi de la formation spécifiant les compétences acquises.

UCARE validant la capacité 6 du BP REA

## Modalités pédagogiques

Cours théoriques . Visites /témoignages / Travaux pratiques et Travaux individuels. Travaux de groupe

## Moyens techniques

Exploitation diversifiée du lycée agricole du Valentin  
Création de marres (Philippe Walker) LPO, DAF, L'Hirondelle aux champs

## Organisation de la formation

la formation a lieu dans les locaux du CFPPA et sur le terrain, du lundi au vendredi de 8h30-12h/13h30-17h (possibilité de restauration hors vacances scolaires et hébergement sur place) (prévoir vêtements et chaussures adaptés)

## Délai d'accès

15 jours avant le début de la formation

En fonction des effectifs, nous consulter

## Contact

Charles MONTEUX, formateur en arboriculture  
04 75 83 23 10  
cfppa.bourg-les-valence@educagri.fr

## Intervenants

Formateurs CFPPA, Professionnels

## Débouchés

Installation ou salariat sur une exploitation agricole, pédagogique

## Modalités de financement

### Accessibilités

### Conditions générales de vente

Informations disponibles sur le site internet

<https://www.cfppa-bourg-les->



Centre de Formation Professionnelle  
et de Promotion Agricoles  
Avenue de Lyon  
26500 Bourg-lès-Valence  
04 75 83 23 10  
cfppa.bourg-les-valence@educagri.fr

Suivez nous sur Facebook :  
[CFPPA de Bourg Les Valence](https://www.facebook.com/CFPPA-de-Bourg-Les-Valence)

LeValentin  
CFPPA  
BOURG-LES-VALENCE